

Habilitation électrique - HOB0



Durée:

7 heures + 7 heures d'examen

Effectif:

12 personnes maximum

Public:

Toute personne non électricien, ayant à effectuer des travaux d'ordre non électrique

Pré-requis:

Savoir lire, parler, écrire et comprendre le français

Objectif pédagogique:

La formation habilitation électrique B0, H0, H0V permet de connaître le risque électrique et savoir mettre en oeuvre les procédures de travail en sécurité conformément à la norme NF C18-510 version 2012. La fréquence de recyclage préconisée par la CNAMTS est de 3 ans mais c'est une préconisation.

Méthode pédagogique:

- Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mise en situation avec méthodes directives et participatives
- Support power point, ordinateurs, tablettes, vidéos, films, vidéoprojecteur

Programme:

Module tronc commun

- Grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif, et continu, etc...)
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc...)
- Noms et limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et leurs limites
- Principe de l'habilitation
- Définition des symboles d'habilitation
- Prescriptions associées aux zones de travail
- Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement électrique



FORMATION CONSEIL

ABG Formation Conseil

Organisme de formation

04.93.21.86.15

N°Déclaration d'activité 93060810706 (ne vaut pas agrément de l'état)

Module exécutants de travaux d'ordre non électrique (H0, B0, H0V)

- Limites de l'habilitation "0" (autorisations, interdits, zone de travail)
- Repérer la zone de travail
- Appliquer les prescriptions
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Validation des acquis

Quels métiers après ?

A l'issue de cette formation les stagiaires seront en mesure d'intégrer les principes de prévention du risque électrique dans leur travail et d'adopter la conduite à tenir adaptée en cas d'accident lié à l'électricité

Habilitation demandée et obligatoire pour exercer le métier de SSIAP 1

Quelles perspectives de carrière ?

Devenir agent sécurité incendie SSIAP 1 (Après avoir suivi la formation et avoir acquis le SSIAP 1)